

REPUBLIQUE FRANCAISE

AVRIEUX

Dossier de mariage

Cadre à remplir par l'administration

entre

et

date prévue du mariage

heure :



Mairie d'Avrieux 154, rue de l'Eglise - 73500 AVRIEUX
Tél : 04.79.20.33.16 - secretariat@avrieux.com - www.avrieux.com

Pièces à fournir dans tous les cas

♥ COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE

Ce document est délivré par la mairie de naissance, il doit dater de moins de trois mois au jour du dépôt de dossier et comporter la mention de divorce en cas de précédente union.

Toutes les personnes de Nationalité Française, nées à l'Etranger ou ayant acquis la Nationalité Française, doivent demander leur acte de naissance au : **Ministère des Affaires Etrangères - Service Central de l'Etat Civil - 44941 NANTES Cedex 09.**

Les actes étrangers doivent dater de moins 6 mois.

En cas de changement d'état civil et ou familial survenant avant la date du mariage, prévenir l'officier d'état civil et fournir les pièces justificatives.

♥ PIECES D'IDENTITE

(Carte nationale d'identité, carte de séjour, passeport, avec la copie du visa si nécessaire)(original et copie)

♥ JUSTIFICATIF DE DOMICILE RECENT POUR LES DEUX FUTURS EPOUX (original et copie)

♥ FICHES DE RENSEIGNEMENTS (ANNEXES 1 et 2)

♥ ATTESTATION SUR L'HONNEUR (ANNEXE 3)

♥ FICHE DE RENSEIGNEMENT DES TEMOINS avec COPIES DES PIECES D'IDENTITE (ANNEXE 4)

♥ ACTES DE NAISSANCE DES ENFANTS COMMUNS et LIVRET DE FAMILLE EN VOTRE POSSESSION

Dans ce cas, ils devront prévenir l'agent de l'Etat Civil, au moment du dépôt du dossier de mariage. La "légitimation" n'existe plus. Ainsi, par exemple, l'enfant qui porte le nom de la mère ne portera pas systématiquement celui du père à l'issue du mariage de ses parents.

♥ ACTE DE DECES (du conjoint précédent en cas de veuvage)

Pièces supplémentaires pour les ressortissants étrangers et européens

♥ CERTIFICAT de COUTUME

♥ CERTIFICAT de CELIBAT (documents délivrés par le Consulat ou les autorités du Pays)

♥ Les documents doivent être traduits par un traducteur assermenté.

♥ Certains documents doivent être légalisés ou apostillés (vous renseigner auprès du service Etat Civil)

♥ Si vous faites établir un contrat de mariage, vous devez nous remettre l'attestation délivrée par le Notaire.

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Situation matrimoniale :

☐ Célibataire

☐ Pacsé(e)

☐ Divorcé(e) depuis le :

☐ Veuf ou veuve depuis le :

☐ Domicilié(e) à (adresse complète) :

.....

.....

.....

☐ Résident(e) (depuis au moins 1 mois) à :

.....

.....

.....

FILIATION

Père : (nom et prénoms) :

Domicilié à :

.....

OU résident à :

.....

Profession :

ou

Décédé le :

Mère : (nom et prénoms) :

Domiciliée à :

.....

OU Résidente à :

.....

.....

Profession :

ou

Décédée le :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance:

Nationalité :

Profession :

Situation matrimoniale :

☐ Célibataire

☐ Pacsé(e)

☐ Divorcé(e) depuis le :

☐ Veuf ou veuve depuis le :

☐ Domicilié(e) à (adresse complète) :

.....

.....

☐ Résident(e) (depuis au moins 1 mois) à :

.....

.....

FILIATION

Père : (nom et prénoms) :

Domicilié à :

.....

OU résident à :

.....

Profession :

ou

Décédé le :

Mère : (nom et prénoms) :

Domiciliée à :

.....

OU Résidente à :

.....

.....

Profession :

ou

Décédée le :

Epoux (se)

Je soussigné(e) (nom et prénoms) :

Né(e) le : à

Certifie sur l'honneur

☐ être célibataire☐ ne pas être remarié(e)☐ Etre domicilié(e) à :
depuis le :☐ Résider sans interruption à Avrieux du : au :

Téléphone :

Courriel :

Fait à le

Signature

Epoux (se)

Je soussigné(e) (nom et prénoms) :

Né(e) le : à

Certifie sur l'honneur

☐ être célibataire☐ ne pas être remarié(e)☐ Etre domicilié(e) à :
depuis le :☐ Résider sans interruption à Avrieux du : au :

Téléphone :

Courriel :

Fait à le

Signature

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-7 de Code Pénal : «est puni d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui ».

Cette attestation n'étant plus suffisante, la preuve du domicile ou de la résidence sera établie par tous moyens, notamment par la production : d'un titre de propriété, d'un certificat d'imposition (ou de non imposition), d'une quittance de loyer, d'assurance pour le logement, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe.

Fournir une copie de la pièce d'identité pour chaque témoin désigné (2 minimums et 4 maximums).

Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus.

PREMIER TÉMOIN (obligatoire)

Nom épouse

Prénoms

Profession

Domicile

.....

Signature

DEUXIÈME TÉMOIN (obligatoire)

Nom épouse

Prénoms

Profession

Domicile

.....

Signature

TROISIÈME TÉMOIN (facultatif)

Nom épouse

Prénoms

Profession

Domicile

.....

Signature

QUATRIÈME TÉMOIN (facultatif)

Nom épouse

Prénoms

Profession

Domicile

.....

Signature